

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 10 H 30

-----

**L'AN DEUX MILLE VINGT**, le **DIX JUILLET**, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Longues-sur-Mer, se sont réunis à la MAIRIE, 3 rue de la Mer, à huis clos (article L 2121-18 du CGCT) suite à la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire le 29 Juin 2020 (article L 2121-1 du CGCT).

**Etaient présents** : Roland TIRARD, Bernard BRIARD, Albert CATHERINE, Pierrette DANIEL, Olivier DE SAINTIGNON, Annick DELAMARE, Pierre LEPAINTEUR, Jean-Pierre PORET, François POTIGNON, Frédéric SOMMIER.

**Absent(s)** : Wilfrid LECARPENTIER, Stéphanie GAILLARD excusée a donné procuration à Annick DELAMARE, Mickaël YVER excusé a donné procuration à Bernard BRIARD, Fabienne LEROY excusée a donné procuration à Pierre LEPAINTEUR, Marie BACON excusée a donné procuration à Jean-Pierre PORET.

---

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance.  
Le secrétaire de séance désigné est Jean Pierre PORET.  
Le compte-rendu de la séance du Lundi 15 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

## **1-Election des délégués des Conseils Municipaux – Elections sénatoriales du 27 Septembre 2020**

Monsieur le Maire rappelle le mode de scrutin de cette désignation :

Pour les communes de moins de 1000 habitants :

La désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément.

Le Conseil Municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète.

Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours (L.288)

Sont Elus, au 1<sup>er</sup> Tour, **Délégués TITULAIRES** :

<b>Monsieur TIRARD Roland,</b>	<b>suffrages obtenus : 13</b>
<b>Monsieur SOMMIER Frédéric</b>	<b>suffrages obtenus : 13</b>
<b>Monsieur POTIGNON François</b>	<b>suffrages obtenus : 9</b>

Sont Elus, au 1<sup>er</sup> Tour, **SUPPLEANTS** :

<b>Madame DELAMARE Annick</b>	<b>suffrages obtenus : 14</b>
<b>Monsieur LEPAINTEUR Pierre</b>	<b>suffrages obtenus : 14</b>
<b>Monsieur DE SAINTIGNON Olivier</b>	<b>suffrages obtenus : 14</b>

## 2-FREDON Normandie – DESIGNATION DES PRESTATAIRES

Suite à la convention avec la FREDON Normandie votée par délibération n° 23/2019 du 12 Juin 2019, relative à la participation de la Commune de Longues sur Mer, l'engageant dans le plan de lutte contre le frelon asiatique pour les années 2019-2020-2021 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de sélectionner quatre prestataires, par ordre de préférence pour le déroulé du plan de lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados pour l'année 2020.

Après discussion, le Conseil Municipal, **DECIDE** de sélectionner :

- **LTN SERVICES**, M. JEANNE Sébastien à Cussy
- **NORMANDIE DESINSECTISATION**, M. LEBOUTEILLER Sylvain à Villers Bocage
- **STOP GUEPES FRELONS CALVADOS**, M. GUILBERT Clément à Caen
- **NI GUEPES NI FRELONS**, M. BUGÉAT Sébastien à Bayeux

## 3-Travaux Eclairages Publics

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'acte d'engagement du SDEC Energie pour des travaux sur les éclairages publics.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ACCEPTÉ** la réalisation des travaux suivants pour **l'année 2020** :

- Extension Eclairage cheminement PMR  
**Site 3 : SALLE DES FETES**  
**Site 4 : COMMERCES**

**ACCEPTÉ** la réalisation des travaux suivants pour **l'année 2021** :

- Extension Eclairage cheminement PMR  
**Site 1 : MAIRIE**  
**Site 2 : ECOLE**  
**Site 5 : EGLISE**

Les crédits nécessaires pour l'année 2020 ont été prévus au BP 2020 en section de fonctionnement, au compte 6554.

**S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires au BP 2021 en section de fonctionnement, au compte 6554 pour la deuxième partie des travaux d'extension de l'éclairage cheminement PMR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 09.

Le Secrétaire de Séance  
Jean Pierre PORET



Le Maire  
Roland TIRARD

